

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 20 DECEMBRE 2022 A 18H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt Deux, **le 20 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
28 décembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. EVRARD Luc, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Subventions ordinaires
2022.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie

Absents excusés :

Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel

N° 105/2022

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella

Madame Nathalie ADAM, Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal les
demandes de subventions ordinaires suivantes :

- VMEH (Visite des malades dans les établissements hospitaliers) : 120 €
- Après l'école : 305 €
- Les Amis Raonnais du Théâtre : 4 700 €

Chaque association ayant fourni les justificatifs administratifs et financiers
attendus.

Après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté décide
l'attribution des montants de subvention ordinaire aux 3 associations raonnaises.

Les crédits à l'article 6574 du budget communal 2022 sont suffisants.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,